

VONTOBEL FUND

Société d'investissement à capital variable
11–13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B38170
(le « Fonds »)

Luxembourg, le 3 septembre 2021

AVIS AUX INVESTISSEURS DU COMPARTIMENT

Vontobel Fund – Global Convertible Bond
(le « Compartiment absorbé »)

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration du Fonds (le « Conseil d'administration ») informe par la présente les investisseurs du Compartiment absorbé (les « Investisseurs ») de sa décision de procéder à la fusion (la « Fusion ») du Compartiment absorbé avec FISCH Umbrella Fund - FISCH Convertible Global Sustainable Fund (le « Compartiment absorbeur »). FISCH Umbrella Fund - FISCH Convertible Global Sustainable Fund est un compartiment de FISCH Umbrella Fund, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont le siège social est sis au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B220850.

Sauf notification contraire du Conseil d'administration, la Fusion prendra effet au 12 octobre 2021 (« Date de fusion »). Les valeurs nettes d'inventaire au 12 octobre 2021 ainsi que la parité d'échange sur la base desquelles s'opérera l'échange des parts du Compartiment absorbé en parts du Compartiment absorbeur seront déterminées le 13 octobre 2021.

Le but du présent avis est de vous informer des motifs de la Fusion et de ses implications pour vous, conformément aux prescriptions de l'article 72 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.

1. MOTIFS DE LA FUSION

Le Conseil d'administration a décidé de procéder à la Fusion pour les raisons suivantes:

Après une analyse approfondie, Vontobel Asset Management AG, le gestionnaire de portefeuille actuel du Compartiment absorbé, a abouti à la conclusion que la stratégie proposée pour le Compartiment absorbé n'était plus en adéquation avec l'offre de produits actuelle de Vontobel Asset Management AG et qu'une évolution positive du Compartiment absorbé au sein de cette offre de produits était peu probable.

Par ailleurs, Fisch Asset Management AG, l'initiateur et gestionnaire du Compartiment absorbeur, souhaite augmenter le volume des actifs gérés par le Compartiment absorbeur et élargir ses opportunités de distribution.

Par conséquent, le Conseil d'administration estime qu'il est dans l'intérêt des investisseurs de

fusionner le Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbeur.

2. IMPLICATIONS DE LA FUSION POUR LES INVESTISSEURS

Les implications de la Fusion pour les Investisseurs sont les suivantes:

- Toutes les catégories de parts du Compartiment absorbé ainsi que toutes les catégories de parts correspondantes dans le Compartiment absorbeur suite à la Fusion sont présentées à l'Annexe 1.
- L'exercice financier du Compartiment absorbé s'achève au 31 août de chaque année tandis que l'exercice financier du Compartiment absorbeur prend fin au 31 décembre de chaque année. Pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et la Date de fusion (soit le 12 octobre 2021), le Compartiment absorbé sera inclus dans le rapport annuel de Vontobel Fund pour la période s'achevant au 31 août 2022.

- Changement de prestataires de service

La Fusion n'entraînera pas de changement de Dépositaire et d'Administrateur central.

La Fusion donnera lieu aux changements suivants au niveau des prestataires de service:

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbeur
Nom	Vontobel Fund – Global Convertible Bond	FISCH Umbrella Fund - FISCH Convertible Global Sustainable Fund
Société de gestion	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT S.A. 18, rue Erasme L-1468 Luxembourg	Fisch Fund Services AG 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg
Gestionnaire de placement	Vontobel Asset Management AG Gotthardstrasse 43 CH-8022 Zurich, Suisse	Fisch Asset Management AG Bellerive 241 CH-8034 Zurich, Suisse
Dépositaire	RBC Investor Services Bank S.A. 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg	RBC Investor Services Bank S.A. 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg
Administrateur central	RBC Investor Services Bank S.A. 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg	RBC Investor Services Bank S.A. 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg
Agent domiciliataire	RBC Investor Services Bank S.A. 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg	Fisch Fund Services AG 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg
Auditeur	Ernst & Young S.A. 35E avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Luxembourg	PricewaterhouseCoopers 2 Rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg, Luxembourg
Conseiller juridique	Elvinger Hoss Prussen société anonyme 2, Place Winston Churchill, B.P. 425, L- 2014 Luxembourg, Luxembourg	Aucun

- Devises de référence du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur: l'euro est la devise de référence aussi bien du Compartiment absorbé que du Compartiment absorbeur.
- Les « frais courants » relatifs aux catégories de parts (au 15 février 2021 dans l'Annexe 1) feront l'objet d'une modification. Tous les chiffres sont exprimés sur une base annuelle.
- Les Investisseurs détenant des Parts de distribution du Compartiment absorbé ne seront pas éligibles aux distributions après la Fusion. Le Compartiment absorbé procédera à une distribution de dividendes pour l'exercice 2020/2021 entre le 31 août 2021 et le 12 octobre 2021. Après la Date de fusion, les éventuels dividendes restant à payer sur les Parts de distribution du Compartiment absorbé seront intégrés dans la valeur nette d'inventaire des Parts correspondantes du Compartiment absorbeur.
- Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbeur investissent tous deux essentiellement dans des obligations convertibles, des effets convertibles et des titres similaires. Si les risques de durabilité ne constituent pas un critère automatique d'exclusion pour le Compartiment absorbé, en revanche, pour le Compartiment absorbeur, au moins 80% des actifs sont investis dans des placements durables. Le Compartiment absorbeur a ainsi le statut de fonds au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
- Le profil de risque ne sera pas modifié de manière significative (voir ci-dessous).

Vous trouverez ci-dessous une comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbeur, mettant notamment en exergue les différences entre les deux compartiments:

	Compartiment absorbé (Vontobel Fund – Global Convertible Bond)	Compartiment absorbeur (FISCH Umbrella Fund – Fisch Convertible Global Sustainable Fund)
Devise de référence	EUR	EUR
Objectif d'investissement	Vontobel Fund – Global Convertible Bond (le « Compartiment ») vise à réaliser la meilleure croissance du capital possible en euros.	L'objectif du fonds à gestion active FISCH Convertible Global Sustainable Fund (le « Compartiment ») est d'obtenir une appréciation du capital par le biais de placements dans des titres liés à des actions, avec un degré de sécurité du capital le plus élevé possible dans l'intérêt de l'investisseur, et un engagement à respecter les principes de durabilité. Comme indiqué dans les objectifs d'investissement, le Compartiment investit principalement dans des obligations convertibles, des <i>effets</i> convertibles, des obligations avec warrants et des Parts préférentielles convertibles.

<p>Politique d'investissement</p>	<p>Les actifs du Compartiment sont investis principalement au niveau mondial dans des obligations convertibles, des effets convertibles, des obligations avec warrants et des titres similaires assortis de droits de conversion et d'option, émis par des emprunteurs privés, publics et mixtes. Le Compartiment investit dans des titres négociés sur un marché réglementé, et une attention particulière est accordée à la liquidité, qui doit être suffisante. Jusqu'à 33% des actifs du Compartiment peuvent être investis en dehors de l'univers de placement susmentionné. Le Compartiment peut également détenir des liquidités.</p> <p>Les risques de taux d'intérêt, de crédit, de change, ainsi que les risques implicites (delta) et explicites liés aux actions au sein du portefeuille du Compartiment peuvent faire l'objet d'une gestion active par le biais d'instruments financiers dérivés, qui peuvent accroître ou réduire ces risques. Le risque de taux d'intérêt peut aussi être géré de manière active en augmentant ou diminuant la sensibilité aux taux d'intérêt (duration) au moyen d'instruments financiers dérivés.</p> <p>Utilisation d'instruments dérivés: Le Compartiment peut faire appel à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture (y compris couverture du risque de change), d'optimisation de la gestion du portefeuille et de réalisation de l'objectif d'investissement.</p>	<p>Le Compartiment investit à l'international. Il est géré selon une politique d'investissement dynamique basée sur des critères d'analyse financière fondamentaux, et selon les principes de durabilité. Les considérations de qualité et de long terme peuvent ainsi l'emporter sur la prise de risque aux fins d'optimisation des rendements à court terme. L'objectif d'investissement du Compartiment est fonction de l'approche adoptée par le Compartiment.</p> <p>Dans la limite des restrictions générales à l'investissement, le Compartiment peut investir selon les modalités suivantes:</p> <p>a) Au moins les deux tiers des actifs du Compartiment sont investis dans le monde entier et dans toutes les devises dans des obligations convertibles, des effets convertibles, des obligations avec warrants, des Parts préférentielles convertibles et d'autres titres convertibles négociés sur un marché reconnu se tenant régulièrement et ouvert au public.</p> <p>b) Pas plus du tiers des actifs du Compartiment ne peut être investi dans le monde entier et dans toutes les devises dans des obligations, des notes ou des titres similaires à taux fixe ou variable négociés sur un marché reconnu se tenant régulièrement et ouvert au public.</p> <p>c) Au moins 80% des actifs sont investis dans des placements durables. Un maximum de 10% des actifs peuvent être investis dans des placements dont la durabilité n'a pas été vérifiée (pas de notation). De même, un maximum de 10% des actifs peuvent être investis dans des placements non durables.</p> <p>d) Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins d'optimisation de la gestion du portefeuille, de couverture et d'investissement, dans la limite des restrictions à l'investissement. Les instruments dérivés sont utilisés, entre autres, pour gérer divers risques tels que le risque de change, le risque de marché, le risque de taux d'intérêt (duration) et le risque de crédit.</p>
-----------------------------------	--	---

		<p>e) Les actifs liquides du Compartiment peuvent être détenus dans l'une quelconque des devises convertibles dans lesquelles le fonds investit. Par conséquent, la performance du Compartiment est également tributaire de la variation des taux de change. Par ailleurs, le Compartiment peut détenir des dépôts à vue et à terme auprès des banques, mais à titre accessoire uniquement.</p> <p>f) Pas plus de 10% des actifs du Compartiment ne peuvent être investis dans des actions, d'autres titres de participation (parts de coopératives, certificats de participation) et des bons de jouissance.</p>																																																														
<p>Frais</p>	<p>Résumé des sections concernées du Prospectus.</p> <p>Frais de gestion: frais de service couvrant l'ensemble des coûts associés à la gestion des placements et aux services de distribution, redevables à la fin de chaque mois.</p> <table border="1" data-bbox="512 1211 975 1921"> <thead> <tr> <th>Catégorie de parts et devise associée</th> <th>Frais de gestion max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>B EUR</td><td>1,10%</td></tr> <tr><td>C EUR</td><td>1,60%</td></tr> <tr><td>I EUR</td><td>0,55%</td></tr> <tr><td>H (hedged) CHF</td><td>1,10%</td></tr> <tr><td>H (hedged) USD</td><td>1,10%</td></tr> <tr><td>A EUR</td><td>1,10%</td></tr> <tr><td>HI (hedged) CHF</td><td>0,55%</td></tr> <tr><td>HI (hedged) USD</td><td>1,10%</td></tr> <tr><td>R EUR</td><td>1,10%</td></tr> <tr><td>AS USD</td><td>1,60%</td></tr> <tr><td>N EUR</td><td>0,825%</td></tr> <tr><td>HN (hedged) CHF</td><td>0,825%</td></tr> <tr><td>AN EUR</td><td>0,825%</td></tr> <tr><td>HN (hedged) USD</td><td>0,825%</td></tr> </tbody> </table> <p>En outre, le taux suivant est facturé à</p>	Catégorie de parts et devise associée	Frais de gestion max.	B EUR	1,10%	C EUR	1,60%	I EUR	0,55%	H (hedged) CHF	1,10%	H (hedged) USD	1,10%	A EUR	1,10%	HI (hedged) CHF	0,55%	HI (hedged) USD	1,10%	R EUR	1,10%	AS USD	1,60%	N EUR	0,825%	HN (hedged) CHF	0,825%	AN EUR	0,825%	HN (hedged) USD	0,825%	<p>Le Gestionnaire de placement percevra une commission (la « Commission de gestion »), versée trimestriellement et correspondant à un pourcentage annuel des actifs nets totaux moyens du Compartiment durant le trimestre concerné. Les pourcentages varient selon les Catégories de parts</p> <table border="1" data-bbox="1007 1211 1466 1951"> <thead> <tr> <th>Catégorie de parts et devise associée</th> <th>Frais de gestion max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>AC CHF</td><td>1,50%</td></tr> <tr><td>AD USD</td><td>1,50%</td></tr> <tr><td>AE EUR</td><td>1,50%</td></tr> <tr><td>BC CHF</td><td>0,80%</td></tr> <tr><td>BD USD</td><td>0,80%</td></tr> <tr><td>BE EUR</td><td>0,80%</td></tr> <tr><td>BE2 EUR</td><td>0,80%</td></tr> <tr><td>FC CHF</td><td>0,50%</td></tr> <tr><td>FD2 USD</td><td>0,50%</td></tr> <tr><td>FE EUR</td><td>0,50%</td></tr> <tr><td>MC CHF</td><td>0,00%</td></tr> <tr><td>ME EUR</td><td>0,00%</td></tr> <tr><td>RE EUR</td><td>1,05%</td></tr> <tr><td>RC CHF</td><td>1,05%</td></tr> <tr><td>VE EUR</td><td>0,70%</td></tr> </tbody> </table> <p>Les frais liés à l'administration du fonds, et</p>	Catégorie de parts et devise associée	Frais de gestion max.	AC CHF	1,50%	AD USD	1,50%	AE EUR	1,50%	BC CHF	0,80%	BD USD	0,80%	BE EUR	0,80%	BE2 EUR	0,80%	FC CHF	0,50%	FD2 USD	0,50%	FE EUR	0,50%	MC CHF	0,00%	ME EUR	0,00%	RE EUR	1,05%	RC CHF	1,05%	VE EUR	0,70%
Catégorie de parts et devise associée	Frais de gestion max.																																																															
B EUR	1,10%																																																															
C EUR	1,60%																																																															
I EUR	0,55%																																																															
H (hedged) CHF	1,10%																																																															
H (hedged) USD	1,10%																																																															
A EUR	1,10%																																																															
HI (hedged) CHF	0,55%																																																															
HI (hedged) USD	1,10%																																																															
R EUR	1,10%																																																															
AS USD	1,60%																																																															
N EUR	0,825%																																																															
HN (hedged) CHF	0,825%																																																															
AN EUR	0,825%																																																															
HN (hedged) USD	0,825%																																																															
Catégorie de parts et devise associée	Frais de gestion max.																																																															
AC CHF	1,50%																																																															
AD USD	1,50%																																																															
AE EUR	1,50%																																																															
BC CHF	0,80%																																																															
BD USD	0,80%																																																															
BE EUR	0,80%																																																															
BE2 EUR	0,80%																																																															
FC CHF	0,50%																																																															
FD2 USD	0,50%																																																															
FE EUR	0,50%																																																															
MC CHF	0,00%																																																															
ME EUR	0,00%																																																															
RE EUR	1,05%																																																															
RC CHF	1,05%																																																															
VE EUR	0,70%																																																															

	<p>chaque Catégorie de parts du Compartiment au titre des frais de service, qui couvrent les commissions de la Société de gestion, du Dépositaire, de l'Administrateur et de l'Agent domiciliataire:</p> <p>➔ Taux maximum: 1,0494% par an</p> <p>Par ailleurs, des commissions peuvent s'appliquer lors de l'émission, du rachat et de la conversion de parts.</p> <p>Commission d'émission: 5,0 % max. Commission de rachat: 0,3 % max. Commission de conversion: 1,0 % max.</p> <p>D'autres frais et charges peuvent être imputés au Compartiment absorbé, comme indiqué à la section 20.4 « Autres charges et coûts » de la Partie générale du prospectus du Fonds.</p> <p>Aucune Commission de performance n'est prélevée sur les Catégories de parts du Compartiment absorbé.</p>	<p>aux services de dépositaire, de teneur de registre et d'agent de transfert (« frais de service ») peuvent être compris entre 0,045% par an de la valeur nette d'inventaire (somme des pourcentages minimum pour les trois services au niveau du Compartiment) et un maximum de 2% par an de la valeur nette d'inventaire (somme des pourcentages maximum pour les trois services au niveau du Compartiment), avec un minimum de 39 200 euros par an (somme des montants minimum pour les trois services au niveau du Compartiment).</p> <p>La Société de gestion percevra, pour ses services, une commission sur les actifs du Compartiment d'un montant maximum correspondant à 0,05% par an des actifs nets du Compartiment (les « Frais de la Société de gestion »).</p> <p>Par ailleurs, une commission d'émission de 3% max. peut s'appliquer au profit des établissements responsables de la distribution des parts.</p> <p>Aucune Commission de performance n'est prélevée sur les Catégories de parts du Compartiment absorbeur.</p>
<p>Ajustement maximal de la Valeur nette d'inventaire (swing pricing)</p>	<p>Jusqu'à 1%</p>	<p>Jusqu'à 2%, actuellement fixée à 0,5%</p>
<p>Jours d'évaluation</p>	<p>Évaluation quotidienne, normalement tous les jours ouvrés au Luxembourg.</p>	
<p>Profil de l'investisseur type:</p>	<p>Le Compartiment est destiné aux investisseurs privés et institutionnels disposant d'un horizon de placement à moyen terme, qui souhaitent investir dans un portefeuille largement diversifié de titres à taux fixe ou variable d'une échéance moyenne ou longue, en vue d'obtenir un rendement raisonnable du capital et des placements, tout en étant</p>	<p>Le Compartiment s'adresse à tous les investisseurs souhaitant participer à la performance des marchés internationaux des actions avec un risque limité, tout en respectant les principes de durabilité.</p>

	<p>conscients que les cours des titres concernés peuvent fluctuer.</p>	
<p>Profil de risque:</p>	<p>Il est conseillé aux investisseurs de lire la section 7 « Mise en garde relative aux risques particuliers » de la Partie générale et de prendre bonne note de son contenu avant d'investir dans le Compartiment.</p> <p>Les placements en obligations sont exposés à tout moment à des fluctuations de cours. Les placements en monnaies étrangères sont également soumis aux fluctuations des taux de change.</p> <p>Les investissements du Compartiment peuvent être soumis à des Risques de durabilité.</p> <p>La prise en compte par le Gestionnaire de placement des Risques de durabilité dans le cadre du processus de prise de décision se reflète dans sa politique d'investissement durable. Le Compartiment s'appuie sur des analyses ESG tant internes qu'externes, et intègre des Risques de durabilité financièrement importants dans son processus de prise de décision. Si aucun actif n'est exclu du seul fait des Risques de durabilité qui lui sont associés, le Gestionnaire de placement doit néanmoins être convaincu que le moindre risque constaté dans le cadre de l'analyse ESG, y compris les Risques de durabilité, est compensé de manière adéquate par le rendement escompté de l'actif en question. De plus amples informations sur la politique d'investissement durable et sur la manière dont cette politique est mise en œuvre au niveau de ce Compartiment sont disponibles sur Vontobel.com/SFDR.</p> <p>Les Risques de durabilité auxquels le Compartiment peut être exposé auront vraisemblablement de faibles répercussions sur la valeur des investissements du Compartiment à moyen et à long terme dans la mesure où l'approche ESG adoptée par le Compartiment permet d'atténuer de tels risques.</p>	<p>La valeur du Compartiment peut tout aussi bien augmenter que baisser. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs de la politique d'investissement.</p> <p>Dans la section générale « Informations importantes sur l'évaluation des risques », au point 8 du prospectus, il est indiqué que:</p> <p>Les investissements du Compartiment sont exposés aux risques ESG</p> <p>Les risques ESG renvoient aux situations ou événements environnementaux, sociaux ou de gouvernance dont la matérialisation pourrait avoir des effets négatifs effectifs ou potentiels importants sur la valeur des actifs ou la performance des compartiments.</p> <p>L'application de critères ESG ne protège nullement la performance des compartiments individuels contre les risques ESG.</p> <p>L'application de critères ESG peut amener à l'exclusion de certains titres ou à la sous-pondération de certains titres par rapport à l'indice de référence. Il peut en résulter des différences importantes entre la performance d'un compartiment et celle de son indice de référence.</p>

Classification des risques:	Le risque global découlant des placements du Compartiment est déterminé selon l'approche par les engagements.	Le risque associé aux instruments dérivés est évalué selon l'approche par les engagements, conformément aux exigences réglementaires.
Rapports périodiques	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel: le 31 août de chaque année • Rapport semestriel: le 28 (29) février de chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel: le 31 décembre de chaque année • Rapport semestriel: le 30 juin de chaque année

- Rééquilibrage du portefeuille
Le Gestionnaire de placement du Compartiment absorbé compte procéder à un rééquilibrage dudit Compartiment avant la Fusion, de manière à mieux l'aligner sur la politique d'investissement du Compartiment absorbé. Ces ajustements peuvent entraîner des coûts de transaction.
- ISRR (indicateur synthétique de risque et de rendement)
L'indicateur synthétique de risque et de rendement, tel qu'il figure dans les documents d'informations clés pour l'investisseur pour les Catégories de parts du Compartiment absorbé, est de quatre (4). Cet indicateur ne changera pas suite à la Fusion.
- Les heures limites pour les demandes de souscription, de rachat et de conversion seront modifiées suite à la Fusion

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbé
Heure limite:	15 h 45, heure du Luxembourg à la date T	13 h 00, heure du Luxembourg à la date T
Date de la VNI	T	T+1
Calcul de la VNI	T+1	T+2
Date de valeur	T+3	T+3 (souscriptions) T+4 (rachats)

- Les codes ISIN des catégories de parts du Compartiment absorbé seront remplacés conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 1, par les codes ISIN correspondant des Catégories de parts qui seront proposées par le Compartiment absorbé.

3. ÉCHANGE DES PARTS

En échange de l'ensemble des parts qu'ils détiennent dans le Compartiment absorbé, les Investisseurs recevront des parts du Compartiment absorbé libellées dans la même devise (veuillez consulter l'Annexe 1).

La parité d'échange sera calculée sur la base des valeurs nettes d'inventaire des Catégories de

parts du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur à la Date de fusion (telle que définie ci-dessus).

La parité d'échange sera calculée selon la formule suivante:

$$X_n = (Y_n \times W_n) / Z_n$$

X_n = nombre de parts dans une Catégorie de parts donnée du Compartiment absorbeur qui doit être allouée aux investisseurs du Compartiment absorbé.

Y_n = Valeur nette d'inventaire au 12 octobre 2021 par part d'une catégorie de parts donnée du Compartiment absorbé.

W_n = Nombre de parts émises pour la catégorie de parts concernée du Compartiment absorbé le 12 octobre 2021.

Z_n = Valeur nette d'inventaire par part de la catégorie de parts concernée du Compartiment absorbeur au 12 octobre 2021.

Le nombre et le prix des parts du Compartiment absorbeur qui seront reçues par les investisseurs en échange de leurs parts dans le Compartiment absorbé peut donc varier, mais la valeur globale de l'investissement restera la même.

4. POSSIBILITE DE RACHAT GRATUIT DES PARTS DU COMPARTIMENT ABSORBE

Les Investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé sont avisés qu'ils ont le droit de faire racheter ces parts entre la date de la présente communication et le 6 octobre 2021, sans frais en sus de ceux prélevés par le Compartiment absorbé pour couvrir les coûts de transaction liés à l'ordre de rachat, conformément à la législation applicable.

Les ordres de rachat doivent être communiqués par le biais de l'Administrateur du Fonds, des distributeurs ou de toute autre entité autorisée à accepter les demandes de rachat avant le 6 octobre 2021 à 15 h 45 (heure de Luxembourg). Les Investisseurs qui ne soumettront pas de demande de rachat deviendront investisseurs du Compartiment absorbeur.

Les parts du Compartiment absorbé ne feront plus l'objet d'aucun rachat, ni d'aucune conversion ou émission après le 6 octobre 2021 à 15 h 45 (heure du Luxembourg). Les ordres de souscription, de conversion et de rachat de parts du Compartiment absorbé seront refusés après le 6 octobre 2021. Les Investisseurs pourront soumettre des ordres pour le Compartiment absorbeur après la Fusion, autrement dit après 13 h 00 le 13 octobre 2021, date à partir de laquelle le traitement des ordres de souscription, de conversion et de rachat des parts du Compartiment absorbeur reprendra.

5. CONDITIONS

Les Investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé qui n'en demandent pas le rachat conformément à la section 4 recevront, en échange, des parts du Compartiment absorbeur, conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 1.

La parité d'échange sera calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire à la Date de fusion des Catégories de parts du Compartiment absorbé et de la valeur nette d'inventaire correspondante des Catégories de parts du Compartiment absorbeur. La parité d'échange sera déterminée selon les modalités définies à la section 3.

La Fusion prendra effet à la Date de fusion, conformément à la proposition commune de fusion. La valeur nette d'inventaire au 12 octobre 2021 sera calculée le 13 octobre 2021 en vue de déterminer la parité d'échange telle que décrite à la section 3.

Les Investisseurs du Compartiment absorbé ne recevront aucun paiement en espèces.

Tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront évalués à la Date de fusion conformément aux dispositions prévues dans les Statuts consolidés et le Prospectus de vente de Vontobel Fund.

Les passifs du Compartiment absorbé incluent les frais impayés redevables et les coûts reflétés dans l'actif net du Compartiment absorbé.

6. COÛTS DE LA FUSION

Les frais juridiques et administratifs ainsi que les frais de conseil liés à la préparation et à l'exécution de la Fusion ne seront pas facturés au Compartiment absorbé. Ces coûts seront pris en charge par la Société de gestion.

7. CONSÉQUENCES FISCALES

La Fusion n'assujettira pas le Compartiment absorbé, le Compartiment absorbeur ou le Fonds à la fiscalité du Luxembourg.

Les investisseurs peuvent toutefois être assujettis à l'impôt dans leur domicile fiscal ou dans d'autres juridictions où ils paient des impôts.

Nonobstant ce qui précède et étant donné que les régimes fiscaux diffèrent largement d'un pays à l'autre, il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs conseillers fiscaux quant aux conséquences fiscales de la Fusion dans leur cas particulier.

8. DOCUMENTS ET INFORMATIONS RELATIFS A LA FUSION

Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans le présent avis répondent à la même définition que celle qui en est donnée dans le Prospectus de vente du Fonds.

La version actuelle du Prospectus de vente du Fonds, le rapport d'audit relatif à la Fusion, la confirmation du Dépositaire, les Documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs à toutes les Catégories de parts concernées ainsi que des informations complémentaires sur la Fusion sont disponibles gratuitement au siège du Fonds.

Il est conseillé aux investisseurs de lire les Documents d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment absorbeur ci-joints. Les Documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs à toutes les Catégories de parts concernées ainsi que des informations complémentaires sur la Fusion sont également disponibles sur www.vontobel.com/am et sur www.fischfundservices.lu.

Les investisseurs sont invités à consulter leur conseiller financier, juridique et/ou fiscal s'ils

ont des questions concernant la Fusion.

Cordialement,

Pour le Conseil d'administration

Annexes :

- Catégories de parts du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur
- Documents d'informations clés pour l'investisseur

Annexe 1

Catégories de parts & devises des catégories de parts du Compartiment absorbé	Types de parts	ISIN	Coûts récurrents actuels	Catégories de parts & devises des catégories de parts du Compartiment absorbeur	Types de parts	ISIN	Coûts récurrents actuels
A EUR	Distribution	LU0416932159	1,64%	AE (EUR)	Capitalisation	LU0428953425	1,66%
B EUR	Capitalisation	LU0414968270	1,64%				1,66%
C EUR	Capitalisation	LU0414968353	2,04%				1,66%
R EUR	Capitalisation	LU0996452610	0,73%				1,66%
I EUR	Capitalisation	LU0414968437	1,05%	BE (EUR)	Capitalisation	LU1130246231	0,95%
H (hedged) CHF	Capitalisation	LU0414968601	1,70%	AC (CHF)	Capitalisation	LU0428953342	1,67%
H (hedged) USD	Capitalisation	LU0414968783	1,70%	AD (USD)	Capitalisation	LU0445341935	1,67%
HI (hedged) CHF	Capitalisation	LU0469619943	1,11%	BC (CHF)	Capitalisation	LU1130246314	0,95%
HI (hedged) USD	Capitalisation	LU0469620016	1,11%	BD (USD)	Capitalisation	LU1130246405	1,01%
N EUR	Capitalisation	LU1683480450	1,09%	RE (EUR)	Capitalisation	LU1915149808	1,21%
AN EUR	Distribution	LU1683482829	1,09%				1,21%
HN (hedged) CHF	Capitalisation	LU0414968601	1,15%	RC (CHF)	Capitalisation	LU2289107679	1,20%
HN (hedged) USD	Capitalisation	LU1683483041	1,15%				1,20%

Annexe 2

Documents d'informations clés pour l'investisseur